

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 16 décembre 2021**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 16 décembre 2021

Reçu en Contrôle de légalité le 20 décembre 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **MOB-031-11093/21/CM**

### **■ Approbation de modifications tarifaires sur les réseaux de transports collectifs, extension de la gratuité pour certaines catégories sociales et création de titres de transport promotionnels pour Noël**

**10456**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A ce titre, il lui incombe de définir les tarifs applicables sur ses réseaux de transports publics. Aussi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à l'annexe tarifaire :

- Modification de l'annexe tarifaire suite à la décision de créer une réduction tarifaire des transports collectifs « La Métropole Mobilité » au profit des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat :

L'article L1113-1 du Code des Transports dispose que « les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, bénéficient d'une réduction tarifaire d'au moins 50 % sur leurs titres de transport ou d'une aide équivalente. »

Par délibération n° MOB 009-10717/21/CM du 19 novembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la création d'une réduction tarifaire des transports collectifs urbains « La Métropole Mobilité » au profit notamment des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Dans ces conditions, il est proposé par la présente délibération de reporter dans l'annexe tarifaire métropolitaine les remises octroyées au profit notamment des bénéficiaires de l'AME.

- Prise en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence de la gratuité des transports sur le réseau la Métropole Mobilité accordées à certaines catégories sociales :

Par délibération n° MOB 010-10718/21/CM du 19 novembre 2021 ; la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la prise en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence de la gratuité des transports sur le réseau RTM / la Métropole Mobilité accordées aux :

- anciens combattants de plus de 75 ans
- mutilés de guerre, hors guerre, aveugles de guerre et victimes civiles de la guerre dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 50%
- aveugles civils non imposables titulaires d'une carte cécité.
- mutilés du travail dont le taux de rente accident du travail est supérieur ou égal à 50%

Dans ces conditions, il est proposé par la présente délibération d'étendre cette mesure à l'ensemble des réseaux de transports métropolitains et de reporter dans l'annexe tarifaire lesdites mesures.

#### **Modification de la grille tarifaire du réseau Bus de l'Etang :**

La grille tarifaire des cas particuliers relatifs au réseau Bus de l'Etang concernant les lignes 17 et 19 du réseau Salon Etang Côte Bleue est modifiée comme suit:

Le tarif interzone pour les pass/abonnements mensuels et annuels est de :

- 37,70€ pour un abonnement mensuel à usage exclusif sur ces 2 lignes
- 56€ pour un pass mensuel combiné ligne interurbaine + réseau Libébus + réseau Bus de l'Etang

Le tarif interzone pour les pass/abonnements annuels est de :

- 377€ pour un abonnement annuel à usage exclusif sur ces 2 lignes
- 560€ pour un pass annuel combiné ligne interurbaine + réseau Libébus + réseau Bus de l'Étang

Il convient donc par la présente délibération d'approuver ces mesures tarifaires reportées dans l'annexe tarifaire jointe.

### **Approbation d'un tarif promotionnel sur les réseaux La Métropole Mobilité à l'occasion des fêtes de fin d'année**

La crise sanitaire que nous traversons actuellement ainsi que les périodes de fermeture qu'ont subies de nombreux commerces les ont gravement mis en difficulté.

La période des fêtes de fin d'année étant propice à la relance de l'activité économique, la Métropole a décidé de les accompagner par différentes actions comme une période de gratuité du stationnement au sein de parkings métropolitains.

En complément de cette mesure, il est proposé de mettre à disposition des usagers les titres de transport à tarif réduit, utilisables pendant les week-end du 11 et 12, 18 et 19 décembre 2021 suivants :

PRODUITS	RÉSEAUX
<b>Le ticket 1 voyage solo et de dépannage (1,80€ et 2€) valable 24h</b> (au lieu de 5,20€) La validité de ces titres est de 24h entre 5h le samedi et 19h30 le dimanche.	lebus leméto letram / RTM
<b>Ticket 1 voyage valable 24h (de 0.80€ à 1.20€ selon le réseau)</b> La validité de ces titres est de 24h entre 5h le samedi et 19h30 le dimanche.	lebus/Aix en bus (Diablins comprises) Pays d'Aix Mobilité lebus/Ulysse lebus/Les Bus de l'Étang lebus/Libébus lebus/Ciotabus lebus/Les Bus de la Marcouline lebus/Les Bus de la Côte bleue
<b>Ticket 1 voyage openpayment valable jusqu'à minuit le jour de la validation</b>	lebus/Aix en bus

Pour l'ensemble de ces raisons, il convient d'approuver la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés;
- La délibération DTUP 001-2440/10/CC du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation des services de transport public urbain de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole et la Régie des Transports de Marseille ;
- La délibération TRA 001-5725/19/CM du 28 mars 2019 approuvant la gamme tarifaire métropolitaine des transports en commun ;
- La délibération MOB 013-8340/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant la gamme tarifaire métropolitaine des transports en commun ;
- La délibération MOB 012-8339/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant le règlement des transports scolaires applicable pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- La délibération MOB 006-8333/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant les nouvelles modalités d'occupation et loi tarifaire des pôles d'échanges et Parcs Relais (P+R) de la Métropole hors Marseille RTM ;
- La délibération MOB 007-9646/21/CM du 18 février 2021 approuvant la création d'un abonnement gratuit RTM 30 jours à destination des habitants des logements évacués de la Ville de Marseille ;
- La délibération MOB 002-9842/21/CM du 15 avril 2021 approuvant les modifications tarifaires sur les réseaux de transports collectifs en vue d'une harmonisation progressive de la gamme tarifaire ;
- La délibération MOB 009-10717/21/CM du 19 novembre 2021 approuvant la création d'une réduction tarifaire des transports collectifs « La Métropole Mobilité » au profit des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat ;
- La délibération MOB 010-10718/21/CM du 19 novembre 2021 approuvant la prise en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence de la gratuité des transports sur le réseau La Métropole Mobilité accordées à certaines catégories sociales.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il convient de mettre à jour l'annexe tarifaire métropolitaine générale ;
- Que la pandémie a durement affecté l'équilibre financier de nombreux commerces ;
- Que la Métropole souhaite les accompagner dans la reprise commerciale lors des fêtes de fin d'année en facilitant l'usage des transports publics.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est confirmée et approuvée la gamme tarifaire métropolitaine mise à jour et fournie en annexe à compter du 3 janvier 2022.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la gratuité des transports pour les anciens combattants de plus de 75 ans, les mutilés de guerre, hors guerre, aveugles de guerre et victimes civiles de la guerre dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 50%, les aveugles civils non imposables titulaires d'une carte cécité, les mutilés du travail dont le taux de rente accident du travail est supérieur ou égal à 50% sur l'ensemble des réseaux de transports en commun métropolitains.

**Article 3 :**

Sont approuvés les tarifs suivants utilisables pendant les week-end du 11 et 12 décembre et du 18 et 19 décembre 2021, :

Pour le réseau de la RTM/ La Métropole Mobilité : Le ticket 1 voyage solo et de dépannage (1,80€ et 2€) est valable 24h

Pour tous les autres réseaux de transport urbains : Ticket 1 voyage est valable 24h (de 0.80€ à 1.20€ selon le réseau) .

Cette opération promotionnelle s'étend de 5h le samedi à 19h30 le dimanche lors de ces deux week-end.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS